



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBERATION N° 2023/18

### OBJET : SUBVENTION AU LYCEE DIDEROT DE CARVIN – SEJOURS LINGUISTIQUES

L'an deux mille vingt-trois, le Sept du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 31 Mars 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

#### **Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUICHE – Vincent VANDEN TORREN – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Sébastien HOGUET

#### **Etaient excusés :**

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER  
Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Christian CONDETTE  
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE  
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL  
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Anne-Sophie OSINSKI  
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Madame Véronique MORTKA  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK

#### **Etait absente :**

Madame Karima BOURAHLI

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen des commissions « Enfance – jeunesse - éducation » et « Finances – ressources humaines - jumelage » qui se sont respectivement réunies les 15 et 29 mars 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 28 voix :**

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20230417-DELIB-2023-18-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

- 1) décide d'accorder un montant de 50 € pour chaque enfant Libercourtois :
  - de la section Européenne du Lycée DIDEROT, inscrit au voyage scolaire en Angleterre,
  - suivant les options Langues et Culture de l'Antiquité du Lycée DIDEROT, inscrit au voyage en Italie

Le montant, par enfant, sera versé à l'agent comptable du lycée et la somme sera déduite de la participation de la famille.

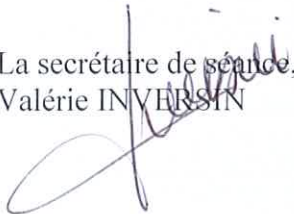
- 2) dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au B.P. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le **.1.7. AVR. 2023**

La secrétaire de séance,  
Valérie INVERSEN



Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ



**Date de publication :** 17 AVR. 2023

